

D 966 ARGENTINE: UN CAS DE DISPARU VIVANT

La Commission nationale sur la disparition de personnes vient de remettre officiellement au président Alfonsín son rapport final sur la question (cf. DIAL D 942). Deux semaines plus tôt, le 5 septembre 1984, le groupe des Grands-Mères de la place de mai publiait un communiqué faisant état du cas de Cecilia Marina Viñas de Penino, disparue depuis le 13 juillet 1977, mais entrée en communication téléphonique avec sa famille à huit reprises depuis décembre 1983. Rebondissement spectaculaire dans l'affaire des disparus d'Argentine, ce cas soulève de très graves questions, sur la persistance de prisons clandestines, sur le sort d'autres disparus, mais aussi sur la signification hautement politique de l'opération: la première communication téléphonique date du 21 décembre 1983, soit 11 jours après l'investiture du président Alfonsín, 5 jours après l'abrogation de la loi d'amnistie favorable aux militaires et 1 jour après l'inculpation du général Bignone, précédent chef de l'Etat.

Note DIAL

COMMUNIQUÉ DES "GRANDS-MÈRES DE LA PLACE DE MAI"

Une jeune femme enlevée en 1977 par les forces répressives a téléphoné récemment à sa famille mais elle reste disparue et prisonnière de ces mêmes forces armées.

Nous communiquons à l'opinion publique que Cecilia Marina Viñas de Penino, détenue-disparue, enceinte, enlevée avec son mari Hugo Reynaldo Penino le 13 juillet 1977, est actuellement vivante mais elle est toujours disparue et donc dans les mains de ses ravisseurs. Le fait a été confirmé par sa famille à qui Cecilia a téléphoné, et par les organismes officiels, judiciaires et des droits de l'homme qui ont entendu l'enregistrement d'un de ces appels.

La famille de Cecilia et notre association ont essayé de maintenir ce cas dans la réserve la plus absolue, dans le but de sauver une ou plusieurs vies et pour permettre au gouvernement d'enquêter à fond sur ce fait si dramatique.

Malgré ces précautions, on n'a pas pu obtenir la libération de Cecilia. D'autre part l'information, que nous gardions si soigneusement, circule déjà et est connue. En fait, le 23 juillet 1984, le ministre de l'Intérieur, Antonio Troccoli, a fait connaître aux représentants de la Fédération argentine de travailleurs de la presse l'existence de cet enregistrement. En tant qu'organisme défenseur des droits de l'homme, c'est notre devoir d'en informer l'opinion publique.

Exposé des faits

Cecilia Marina Viñas de Penino fut enlevée avec son mari Hugo le 13 juillet 1977, à son domicile de la rue Corrientes, 3600, dans la capitale. L'en-

lèvement a été perpétré par des personnes en civil qui se sont présentées comme membres de la Coordination fédérale (police), d'après le témoignage du concierge du bâtiment. Cecilia était enceinte de 7 mois au moment de l'enlèvement.

Pendant la durée de la dictature militaire, de nombreuses démarches ont été faites auprès du ministère de l'intérieur, de la justice, des forces armées, de la police et de l'Eglise, et tous ont toujours nié que le couple ait été détenu. Pendant ce temps le père de Cecilia a reçu plusieurs coups de fil anonymes. L'un d'eux lui avait annoncé que Cecilia avait mis au monde un garçon en septembre 1977, dans les dépendances de l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA). En possession de cet élément nouveau la famille et notre association ont intensifié la recherche du couple et de son bébé.

Le 21 décembre 1983, onze jours à peine après l'avènement du gouvernement constitutionnel, Cecilia a téléphoné à la maison de son père, sept ans après son enlèvement. Entre autres choses, elle a dit: "Ils nous emmènent à Mar del Plata. Emporte de l'argent. Viens et attends-moi là-bas". Elle a aussi demandé des nouvelles de sa famille et a mentionné qu'elle ne connaissait pas le lieu de détention de son mari ni de son fils.

A partir de là, les communications téléphoniques ont eu lieu aux dates suivantes:

21 décembre 1983	à 5H30	à Buenos Aires	avec son père
14 janvier 1984	à 6H	à Mar del Plata	avec sa mère
14 janvier 1984	à 21H30	à Mar del Plata	avec une amie de la famille
4 février 1984	à 21 H	à Buenos Aires	avec une personne qui s'occupe de
4 février 1984	à 23 H	à Buenos-Aires	avec son père \ son père
5 février 1984	à 0H30	à Mar del Plata	avec son frère et son père
19 mars 1984	à 22H	à Mar del Plata	avec son père

Chaque fois elle a demandé qu'on recherche son fils. Elle a manifesté son angoisse de la souffrance de sa famille et de son propre désir de sortir pour rechercher son fils né pendant sa captivité.

La communication téléphonique qu'elle a eue avec sa mère le 5 février à 0H30 a été enregistrée et cet enregistrement est en notre possession. De cet appel, on a extrait, comme étant remarquables, les phrases suivantes:

- "Il y a des gens, maman, et ils m'ont donné l'autorisation".
- "Ils me font les numéros que je veux".
- "La nuit, les garçons sont gentils".
- "Le jour, ce sont d'autres personnes".
- "J'ai été malade; ils m'ont emmenée à l'infirmierie".
- "Maintenant, nous sommes loin à nouveau".

En faisant une analyse minutieuse du contenu de ces communications il ressort que:

- 1) Dans toutes les phrases qui relatent sa situation actuelle elle parle au pluriel, ce qui prouve qu'il y a plusieurs disparus qui se trouvent dans la même situation.
- 2) Il y a certaines gens le jour et d'autres la nuit, ce qui donne l'idée de gardiens.
- 3) Qu'ils sont déplacés fréquemment.
- 4) Qu'on l'autorise à téléphoner, ce qui a déjà eu lieu à l'époque de la dictature militaire avec d'autres disparus.
- 5) Que là où elle est il y a une infirmerie ou quelque chose de similaire, ce qui, à côté de l'existence de gardiens, nous donne l'idée d'un système d'organisation militaire.
- 6) Lors du second appel, quand sa mère lui a dit qu'elle avait l'argent qu'elle demandait, Cecilia a répondu: "Je n'en ai plus besoin, l'argent a été remis par le père d'une amie", ce qui confirme qu'elle n'est pas seule.

7) Qu'elle demande constamment qu'on recherche son fils, disant qu'elle le recherchera aussi quand on la libèrera.

Tous ces éléments indiquent clairement que Cecilia Marina Viñas de Perino est privée de sa liberté sous forme illégitime, bien que depuis neuf mois nous ayons retrouvé un état de droit.

#### Démarches effectuées

Le 4 janvier 1984 la famille de Cecilia a porté à la connaissance des Grands-Mères de la place de mai le premier appel de Cecilia du 21 décembre 1983. Immédiatement on a décidé d'informer la Commission nationale sur la disparition de personnes, qui a proposé une démarche secrète; au bout de quinze jours cette démarche n'a donné aucun résultat. Cependant, on a décidé de continuer à faire des gardes auprès des téléphones où Cecilia pourrait appeler (deux à Mar del Plata et un à Buenos Aires). On a fait paraître un entrefilet dans le journal "La Capitale" de Mar del Plata qui disait: "Cecilia, appelle maman, Carlos".

La famille est restée en contact étroit avec notre association, nous tenant au courant des nouvelles. De même on a continué à aller à la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP) pour savoir s'il y avait du nouveau dans les enquêtes qu'ils effectuaient, ce qui n'arriva pas. Le 21 mars, lors d'une réunion à la Commission nationale sur la disparition de personnes, on a écouté l'enregistrement de l'appel téléphonique et cette commission a proposé la mise sur écoute des téléphones et la participation du Service de renseignements de l'armée (SIDE), avis qui n'a pas été partagé par la famille de Cecilia.

On a mis au courant des événements Adolfo Pérez Esquivel, avec qui on s'est mis d'accord pour solliciter une audience du président Raul Alfonsín. Pour une telle démarche, le conseiller des droits de l'homme du président Alfonsín est intervenu, l'ambassadeur Horacio Ravenna. Sur le conseil de M. Ravenna, on a demandé une entrevue au ministre de l'intérieur, Antonio Troccoli, puisque l'affaire est de sa compétence. La famille a demandé que la réunion ait lieu conjointement avec le ministre Borrás car Cecilia avait été vue à l'École de mécanique de la marine (ESMA), qui est du ressort des Forces armées. Cette dernière action n'a pas réussi et on a donc tenu une réunion à laquelle ont participé M. Troccoli, M. Ravenna et Adolfo Pérez Esquivel, le 30 mars 1984. M. Troccoli a dit que ce problème devait être soumis à un groupe d'officiers sélectionnés dans la Police fédérale qui devrait enquêter sur le cas avec discrétion. La famille a donc été adressée par le ministre au surintendant Nicosia et, par lui, au Département de la police où elle a été reçue par le commissaire général Di Vietri et par le surintendant De Guisa. Tout cela a eu lieu le 30 avril 1984.

Ensuite la famille a été envoyée au Département des personnes disparues et, à partir de ce moment là, sauf la mise sur écoute des téléphones et un contrôle mené dans les hôpitaux Moyano et Borda, la police n'a pas enquêté davantage. La famille a pu savoir, au cours de ses visites répétées au Département de la police, que le dossier de procédure avait été déposé par la police au tribunal d'instruction criminelle à la charge du juge Garcia Mendez et au greffe n° 120 (M. Romano).

Le 19 juin, un nouvel entretien a eu lieu avec M. Troccoli, auquel ont participé Adolfo Pérez Esquivel et Marcelo Palermo du Service paix et justice (SERPAJ) et le frère de Cecilia. Le but était de mettre le ministre de l'intérieur au courant de l'action menée jusqu'à cette date par la police fédérale et du non-respect d'une partie de ce qui avait convenu lors de l'entretien précédent. On lui a fait écouter l'enregistrement et on lui a remis

un rapport détaillé des appels téléphoniques et de ce qui a été fait. M. Troccoli possédait ainsi tous les éléments pour que l'enquête soit menée de façon plus adéquate lors de sa prochaine réunion avec les fonctionnaires de la police. Face au manque de résultats, la famille s'adressa de nouveau à la police, en exprimant son inquiétude sur l'inertie de l'enquête. Les policiers ont répondu qu'ils n'avaient pas pu faire autre chose en l'absence d'instances présentées par le juge intervenant.

La famille Viñas se présenta alors devant le juge García Mendez et elle trouva l'affaire classée. Le juge proposa au frère de Cecilia de porter plainte et ce dernier se présenta à titre de plaignant le 27 août, ce qui permit de réouvrir le dossier en ajoutant le rapport présenté au ministre de l'intérieur et le témoignage sur le séjour de Cecilia à l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA) et la naissance de son fils.

D'autre part, le 5 juillet, une lettre jointe à un rapport a été remise au président Alfonsín par l'intermédiaire de sa secrétaire privée, Melle Margarita Ronco. C'est par elle également que nous, les Grands-Mères de la place de mai, avons demandé plusieurs fois une audience au président afin de traiter de ce sujet si grave, mais cela ne nous a pas été accordé.

Neuf mois se sont écoulés après le premier coup de fil de Cecilia et ce terrible drame n'a pas encore été élucidé. Nous déclarons que cette affaire n'a pas été traitée avec toute l'énergie qu'elle nécessitait.

Notre peuple ne peut plus continuer à supporter l'existence de psychopathes de la mort encore en activité. Ce sont eux qui, dans une totale impunité, gardent Cecilia prisonnière dans une maison particulière, ou dans une ferme, ou dans une caserne, séquestrée quelque part dans le pays. Cecilia est encore en vie et nous venons d'en donner les preuves. Elle nous demande de rechercher son enfant, ce bébé né en captivité à l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA) et qui lui a été enlevé peu après sa naissance.

En conséquence nous déclarons le gouvernement de la République et les Forces armées responsables de la vie de Cecilia Marina Viñas de Penino.

A Buenos Aires, le 5 septembre 1984

(Traduction SOLMA)

Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441